



Déclaration liminaire de l'UNSA Education

au CTSD du 19 novembre 2021

Madame la Directrice, mesdames et messieurs les membres du CTSD.

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée de la laïcité à l'École, où toute la communauté éducative est rassemblée autour de ce principe fondateur de la République et de l'École. Comme ce fût le cas en 2015 et 2016, cette journée attend une impulsion ministérielle forte, pour se déployer largement dans les écoles et établissements. Cela permettra de donner corps à la multitude de projets pédagogiques quotidiennement mis en œuvre pour faire découvrir et apprécier aux enfants et aux adolescents ce principe de liberté et d'égalité. En 2021, la journée de la laïcité à l'École s'inscrit dans la continuité de l'hommage à Samuel Paty. **L'UNSA Éducation** sera aux côtés des équipes éducatives pour les aider à faire de cette journée un moment fort, tout comme nous l'avons fait pour la journée contre le harcèlement, comme nous le ferons pour la journée contre les violences et les intimidations homophobes.

Des temps forts parmi tous ces jours où les enseignants œuvrent avec tout leur cœur et leurs savoir-faire pour former des citoyens respectueux des valeurs humaines primordiales dans notre société : vivre ensemble en acceptant et reconnaissant les différences de chacun quelles que soient leurs origines, leur identité, leur sexe, leurs pensées ou leurs croyances.

Et puis, il y a cette Une qui accuse les enseignants d'endoctriner les enfants à des valeurs humaines de solidarité et de respect mutuel comme s'il elles étaient à rejeter.

Et ? et...puis rien....

Rien de la part des membres du gouvernement pour réfuter cet écrit.

Rien de la part de notre ministère, rien de la part de notre Ministre pourtant si prolix, pour s'indigner de tels propos.

Les enseignants la ressentent pourtant comme une agression contre laquelle notre employeur devrait nous protéger.

Seuls les associations et syndicats s'insurgent mais encore une fois, les enseignants sont frappés de plein fouet par un ultracrépitarisme glissant vers un dénigrement injustifié.

À l'UNSA Éducation nous continuerons à porter nos valeurs laïques, égalitaires, émancipatrices, écologiques, le drapeau humaniste brandit haut et fort !

Et c'est avec fierté que nous tiendrons notre stage "**Lutter pour l'inclusion des jeunes et contre les LGBT-phobies et le sexisme**" le **10 février 2022**.

Concernant le bilan de rentrée, **L'UNSA Education** si elle apprécie l'augmentation du ratio promu/promouvable à la hors-classe des PE depuis plusieurs années, elle tient à rappeler son opposition aux choix gouvernementaux en matière budgétaire. Pour nous, il est urgent d'inscrire dans une loi de programmation un recrutement et une revalorisation conséquents de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Nous aimerions également, Madame la Directrice académique, connaître le barème de la dernière personne promue à la HC ou à minima, celui de la première personne non promue.

Dans le cadre de la campagne du mouvement 2022, le ministère a décidé de façon unilatérale la création d'un dispositif expérimental de postes à profil intitulé POP.

L'UNSA Education s'est fermement opposée à ce mode d'affectation hors barème entravant toujours plus le droit à une mobilité lisible et équitable, impactant les mouvements inter et intra et accentuant les disparités d'attractivité des territoires.

L'UNSA Education a exigé le retrait de la totalité du dispositif des postes à profil envisagé. Au-delà d'amoinrir le droit à la mobilité de tous, alors qu'elle connaît déjà des taux de satisfaction très bas, et de court-circuiter le mouvement intra, ce dispositif va à l'encontre des solutions à trouver pour pourvoir les postes des territoires les moins attractifs. Il risque au contraire d'accentuer le fossé déjà trop grand entre territoires sur-sollicités et territoires délaissés.

Par ailleurs, **L'UNSA Education** s'oppose à une extension de cette phase expérimentale qui vise à devenir un principe de fonctionnement. **L'UNSA Education** voit dans ce dispositif l'installation en force d'un mode de

recrutement qui s'assoit sur tout principe d'équité et de transparence, à l'opposé d'une mobilité plus ouverte et plus respectueuse des agents « vendue » durant le Grenelle et d'une expérimentation pour pourvoir les postes des zones les moins attractives.

Le poste à profil n'est clairement plus conçu comme une adéquation des caractéristiques d'un poste à des compétences particulières mais un moyen purement comptable de maîtriser le recrutement sur chaque territoire et pourvoir les postes délaissés. Et ce, au détriment d'une réflexion sur les raisons du nombre grandissant de postes délaissés et sur les conditions à créer pour diminuer ce manque d'attractivité !

À l'heure où l'Éducation nationale n'a jamais autant peiné pour recruter, il y a à largement lieu de revoir la copie et se poser les bonnes questions sur les raisons du manque d'attractivité de certains territoires, de réfléchir à créer les conditions favorables à l'exercice en envisageant la problématique de façon plurielle.

Mieux formés et mieux rémunérés pour plus d'attractivité dès 2022 : le grand raté de la réforme Blanquer ! La réforme de la formation arrive enfin à son terme.

Après la place et les contenus de concours et les contenus de la formation initiale, voici enfin les arbitrages concernant l'indemnitaire, la prime entrée métier et la position de stage des futurs nouveaux lauréats.

Pour rappel, les principes mis en avant par le ministre pour justifier de cette énième réforme de la formation initiale (la 3e en 10 ans), étaient ceux d'une plus grande professionnalisation de la formation, et la contribution à la revalorisation des métiers d'enseignants et d'éducation.

Pour **L'UNSA Education**, qui a voté contre cette réforme dès les premières dispositions en 2020, sans surprise mais avec une inquiétude grandissante pour l'attractivité de nos métiers, c'est bel et bien raté.

Le choix d'une année de stage à temps plein pour les lauréats de concours issus des master Meef est difficilement acceptable. Rappelons que, pour nous, une formation professionnalisante ce n'est pas réduire la formation à la pratique, mais introduire progressivement, tout au long de la formation initiale, l'exercice du métier.

Ce choix de placer en pleine responsabilité de jeunes enseignants et CPE qui n'auront, au mieux et pour certains, que pour seul bagage professionnel une année d'exercice à tiers temps, et pour d'autres seulement 18 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, fait tomber ce premier argument rabattu par le ministre.

Ensuite, les choix d'une indemnité de 1 200 euros et d'une prime de 1 500 euros...mais pas pour tous, sont tout aussi discutables ! En plus de créer une inégalité entre les stagiaires selon leur position de stage, elle en créera également une entre les corps.

Pour le ministère, il s'agit de prendre en compte le déplacement du concours en fin de M2 lié à la réforme. Considérant que les agrégés et psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas impactés par la réforme puisque leur concours avait déjà lieu en fin de M2, ils en seront donc exclus. Rarement indemnité aura été si incohérente et inégalitaire.

Et enfin, le choix d'une prime d'entrée dans le métier qui continue de laisser de côté la majorité des anciens contractuels est loin d'être satisfaisant !

Enfin, **l'UNSA Éducation** dénonce l'opposition du gouvernement, lors du débat sur la loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale, à étendre le bénéfice de la prime REP/REP+ aux personnels qui sont en outre les moins rémunérés : les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les assistants d'éducation (AED).

Cette indemnité reconnaît les conditions d'exercice difficiles. A ce jour, elle est versée à l'ensemble des personnels affectés dans les écoles et établissements en éducation prioritaire, à l'exclusion des AESH et AED.

Afin de corriger cette injustice, 2 députés, avaient déposé des amendements, intégrés en commission qui prévoyaient le financement de cette mesure sur la ligne budgétaire dédiée à l'enseignement privé. Or, suivant l'avis du ministre de l'Éducation nationale, une majorité de députés, notamment du groupe LR, a finalement rejeté ces amendements en première lecture.

Pour **l'UNSA Éducation**, rien ne peut, justifier que ces personnels soient écartés de cette rémunération d'où notre action devant le Conseil d'État pour rétablir l'équité.

Pour l'UNSA Éducation

Emmanuel FUSS
Jean-Michel FRANCOIS